I

(Résolutions, recommandations et avis)

RECOMMANDATIONS

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 13 avril 2023

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque Nationale de Belgique

(BCE/2023/10)

(2023/C 138/01)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banque Nationale de Belgique, Mazars Réviseurs d'Entreprises/Mazars Bedrijfsrevisoren SCRL/CVBA, est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2022. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2023.

(3) La Banque Nationale de Belgique a sélectionné KPMG Bedrijfsrevisoren/KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2023 à 2028,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner KPMG Bedrijfsrevisoren/KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque Nationale de Belgique pour les exercices 2023 à 2028.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 13 avril 2023.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE